

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1224

présenté par
Mme Blin, Mme Corneloup et M. Gosselin

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 5 par le mot :

« écrit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.